

Cahier d'acteur

Implantation de DATACENTERS et infrastructure de raccordement électrique (CAMPUS IA) à Fouju – Contribution 1 / 3

France Nature Environnement Ile-de-France (FNE Ile-de-France) a bien pris connaissance de la documentation fournie dans le cadre de cette concertation préalable, tant sous forme de dossier de concertation que lors des réunions publiques. Par conséquent, FNE Ile-de-France souhaite alerter sur plusieurs sujets qui nous semblent prioritaires, et pour lesquels nous émettons des doutes ou des questionnements : effets sur l'économie locale, localisation et choix du site, impact sur la ressource en eau, artificialisation de terres agricoles, menaces sur la biodiversité et des espèces menacées, effets sanitaires en raison des multiples pollutions (sonore, lumineuse, atmosphériques) et contribution au changement climatique.

Dans un contexte d'accélération des effets du réchauffement climatique sur nos écosystèmes, notre santé et nos sociétés, nous estimons donc qu'il est irresponsable et non pertinent de mener à bien ce projet.



France Nature Environnement Ile-de-France est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est, depuis plus de 50 ans, le porte-parole de plus de 400 associations, unions ou collectifs thématiques, départementaux ou locaux. Face aux menaces qui pèsent sur l'environnement, FNE Ile-de-France défend l'intérêt général, intervient auprès des décideurs par des contacts réguliers, propose des solutions pour concilier activités humaines et équilibres naturels, assure la représentation de ses associations dans de nombreuses instances de concertation, agit en justice.

France Nature Environnement
Ile-de-France
2, rue du Dessous des Berges
75013 Paris

1. Participation démocratique

En tout premier lieu, FNE Ile-de-France souhaite souligner les conditions de participation lors de cette concertation comme lors des autres procédures. Nous assistons à une multiplication des procédures, avec notamment une nouvelle concertation pour la mise en compatibilité du PLU de Fouju, moins d'un mois après la clôture de la première. Sous couvert de garantir le débat, cet amoncellement de concertation rend les procédures floues et peu accessibles, la participation complexe et chronophage. D'après les informations qui nous sont parvenues, une partie de la population du territoire n'est pas ou mal informée du projet. En effet, comment justifier le fait que la procédure d'évolution de la zone d'activités concertées (ZAC) « Parc d'Activités de la Brie des Rivières et Châteaux à Fouju », destinée à accueillir le projet de datacenter et associée à une procédure de mise en compatibilité du PLU de Fouju, ne soit pas intégrée à la concertation du projet de datacenter sous l'égide de la CNDP ? Comment expliquer en outre que cette procédure de concertation distincte n'ait fait l'objet que d'une publicité minimale, aboutissant à une seule contribution (celle de FNE Ile-de-France) ? Fragmenter un projet en différentes procédures non reliées entre elles nuit à l'information du public. Les effets en sont d'ores et déjà constatables : peu d'habitants de Fouju ont connaissance des procédures d'évolution de leur PLU et de la ZAC concernée.

2. Economie locale

FNE Ile-de-France s'interroge sur le choix du site d'implantation : Comment un projet implanté dans une zone rurale, éloignée de toute infrastructure commode de transport, peut-il devenir un espace d'échange entre acteurs économiques, académiques et institutionnels ? Ce n'est pas un projet qui vient du territoire et il n'apporte aucune garantie concernant les retombées économiques pour le territoire.

Les chiffres annoncés sur la création d'emplois directs et indirects sont insuffisamment argumentés : nous manquons d'informations sur les effectifs par catégories et sur l'impact réel local sur l'emploi et la formation. Quel est l'impact réel sur les besoins locaux en formation ? Nous aimerions savoir quelle part des personnes employées travaillerait précisément sur l'IA et combien en tant qu'opérateurs pour le fonctionnement des data centers.

Au regard de la taille du site et du montant des investissements, peu d'emplois seraient créés. Les emplois indirects ne sont ni quantifiés, ni certains. De plus, les emplois créés pour le chantier ne seraient pas pérennes.

Les porteurs de projet ne présentent aucune estimation chiffrée des retombées économiques du projet pour Fouju et la CCBRC. En particulier, nous ne connaissons pas le montant des taxes qui bénéficieraient aux territoires et à l'Etat.

De plus, l'utilisation du terme de «Campus» est inappropriée : aucun aspect du projet ne montre qu'il s'apparenterait à un centre de formation universitaire et de recherche.

3. Impacts local sur la ressource en eau

FNE Ile-de-France s'interroge sur l'eau utilisée pour les usages du Campus IA (hors refroidissement) : quelles quantités seront nécessaires et d'où cette eau proviendra-t-elle ?

4. Artificialisation de terres agricoles

Le site choisi implique d'artificialiser des terres agricoles. Quelles sont les mesures d'évitement, réduction et compensation justifiant ce choix ? Comment la protection de la biodiversité pourra-t-elle être assurée dans le cadre d'un tel projet, qui engendrera de multiples pollutions, en plus d'artificialiser de larges surfaces ? Comment le raccordement à la fibre et à la ligne 400 kV pourront-ils se faire sans impacter la biodiversité environnante ? En l'absence d'étude d'impact, nous nous interrogeons sur l'intérêt des haies et rangées d'arbres pour la biodiversité.

Le site choisi abrite plusieurs espèces menacées, dont deux espèces d'oiseaux classées «vulnérables» en Ile-de-France (le Busard Saint-Martin et l'Alouette des Champs), une espèce d'oiseau classée «en danger» en Ile-de-France (la Tourterelle des Bois) et une espèce d'insecte classée «vulnérable» en Ile-de-France (l'Azuré des Coronilles). (1) Cela doit nous inciter à protéger cette zone ainsi que les espèces qui y vivent.

Les terres agricoles actuelles jouent un rôle essentiel : régulation des eaux, réservoir de carbone, rafraîchissement de l'air, habitat pour la biodiversité, ... Les artificialiser empêcherait ces fonctions essentielles de se produire. (2) Cela entre en contradiction avec la démarche de sobriété foncière défendue par la loi ZAN, le SDRIF-E et la DRIEAT. L'absence d'alternative dans des espaces déjà artificialisés ne nous a pas été démontrée. Des projets pourraient par exemple voir le jour sur des friches industrielles dépourvues de biodiversité.

5. Effets sur la santé des personnes habitant et travaillant à proximité

FNE Ile-de-France s'interroge sur les effets du projet sur la santé des personnes habitant et travaillant dans et à proximité du Campus IA, particulièrement concernant le futur centre pénitentiaire en bordure du site. En effet, le projet causerait de nombreuses nuisances et pollutions pour les personnes hébergées sur ce site connexe.

Les groupes électrogènes, les systèmes de refroidissement, le trafic routier et les travaux de construction engendreront des pollutions atmosphériques et sonores. Celles-ci se cumuleront de manière importante aux nuisances de l'autoroute existante : le niveau sonore et les concentrations en particules fines et en oxydes d'azote en bordure de l'axe routier (3) s'ajoutent à une pollution au dioxyde de soufre à Fouju (4). D'éventuelles fuites de produits réfrigérants HFC, s'ils étaient utilisés, causeraient aussi des pollutions atmosphériques et participeraient au réchauffement climatique. (5)

Le bruit affecte la santé humaine (stress, maladies cardio-vasculaires, maux de tête, insomnies) et celle de la biodiversité. (6) Les documents nous présentent de nombreux espaces végétalisés : nous nous interrogeons sur les conditions dans lesquelles les végétaux et autres êtres vivants pourront se développer sur et autour du site.

L'artificialisation de tels espaces et l'installation de systèmes générant de la chaleur risquent de faciliter la création d'îlots de chaleur. Cela affecterait non seulement les personnes travaillant au sein du Campus IA, mais aussi celles du centre pénitentiaire de Crisenoy. Nous nous inquiétons des effets que cela pourrait avoir sur la santé, la biodiversité et le risque d'incendie sur le site, en particulier dans un contexte de réchauffement climatique et d'augmentation du nombre de journées de fortes chaleurs. (7)

Enfin, deux aspects du projet manquent de détail dans les présentations que nous avons pu voir. La pollution lumineuse est un angle mort de ce projet, alors qu'elle affectera les êtres vivants humains et non humains vivant à proximité. Les rayonnements électromagnétiques des lignes à haute tension pourraient aussi impacter la santé de ces êtres vivants.

6. Vulnérabilité et contribution au réchauffement climatique

Pouvons-nous avoir la garantie que ce «Campus IA» ne sera pas particulièrement vulnérable aux événements climatiques extrêmes engendrés par le changement climatique ? En effet, le terrain choisi est sensible aux remontées de nappes, retrait-gonflement des argiles (risque modéré) et mouvements de terrain (risque existant). Quelles sont les mesures prises par Campus IA pour prévenir ces risques et assurer la sécurité des personnes sur et à proximité du site ? (8)

Le projet ne pourra que renforcer le réchauffement climatique : artificialisation, consommation régulière de carburant par les générateurs, déplacements en voiture, extraction de matériaux pour la construction des bâtiments et les serveurs informatiques, ...

Conclusion

FNE Ile-de-France souhaite alerter sur les conséquences locales du projet de «Campus IA» et les nombreuses incertitudes, tant en termes d'emploi que de participation et de vulnérabilité au changement climatique. En outre, la construction du projet sur cette zone implique nécessairement l'artificialisation de terres agricoles et la mise en danger de la biodiversité ainsi que de plusieurs espèces menacées. Ce «Campus IA» affecterait la santé des êtres vivants humains et non-humains sur le site et à proximité (en particulier au sein du centre pénitentiaire de Crisenoy), en émettant de nombreuses pollutions (sonore, atmosphérique, lumineuse) et de la chaleur. Cet impact ne nous semble justifiable que si le projet n'est pas réalisable dans une zone plus adaptée, par exemple une friche industrielle.

Dans un contexte d'accélération des effets du réchauffement climatique sur nos écosystèmes, notre santé et nos sociétés, nous estimons qu'il est irresponsable et non pertinent de mener à bien ce projet.

Sources

- (1) Agence Régionale de la Biodiversité. Fouju. Lien : <https://geonature.arb-idf.fr/atlas/commune/77195>
- (2) Artificialisation des Terres Agricoles : Comprendre et Agir. FNE Ile-de-France. 2025. Lien : <https://fne-idf.fr/publications/artificialisation-des-terres-agricoles-comprendre-et-agir>
- (3) Cartographie. Bruitparif et Airparif. Lien : <https://carto.airparif.bruitparif.fr/>
- (4) Plan Climat-air-énergie territorial, Communauté de communes de Brie des Rivières et Châteaux. Diagnostic. Lien : https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/wp-content/uploads/2024/08/01_Diagnostic_Territorial_Partie1_technique.pdf
- (5) Les HFC (hydrofluorocarbures). Novethic. Lien : <https://www.novethic.fr/lexique/detail/hfc.html>
- (6) The staggering ecological impacts of computation and the cloud. Steven Gonzalez Monserrate. MIT Schwarzman College of Computing. 2022. Lien : <https://computing.mit.edu/news/the-staggering-ecological-impacts-of-computation-and-the-cloud/#:~:text=The%20acute%20and%20longitudinal%20physiological,in%20their%20respective%20communities%20to>
- (7) Ile-de-France 2040 : Un nouvel équilibre. Projet d'aménagement régional. 2025. Lien : https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2025-06/sdrif-2025_par_web.pdf
- (8) Les risques sur Fouju. Géorisques. Lien : https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2025-06/sdrif-2025_par_web.pdf